



Indemnité de repas en restauration collective

Par **annick**, le **13/01/2010** à **16:12**

Bonjour,

je suis employé comme second de cuisine dans une collectivité tourisme social et familial en contrat saisonnier.

L hiver dernier j ai travaillé 4 mois et mes repas sur mes fiches de paye etait deduit et reversé.

Je viens de recommencé mon deuxieme contrat depuis trois mois (octobre et novembre mes repas sont deduits et reversés et le moi de decembre ils sont deduits mais pas reversés est ce que la convention collective a été changé et estce normal merci d avance.

Veuillez agrée mes salutations distinguées.